

Madeleine Zulauf

Cendrillon n'est pas devenue princesse... mais elle va au bal chaque année

Dans les pays anglo-saxons on qualifie volontiers l'éducation musicale scolaire de «Cinderella subject» pour souligner son statut de parente pauvre et souvent marginalisée dans la famille des disciplines enseignées à l'école. Depuis 10 ans, des enseignants vaudois enthousiastes s'attachent à changer ce statut grâce à une démarche appelée (de manière bien peu poétique...) «L'enseignement élargi de la musique». Mais, s'ils ont réussi à revaloriser l'éducation musicale, le happy end que beaucoup souhaitaient ne s'est pas produit : l'éducation musicale n'est pas devenue la princesse des branches scolaires! Qu'à cela ne tienne. A défaut d'un conte de fées ces enseignants ont participé et participent encore à une belle aventure : offrir un enseignement musical riche et varié à leurs élèves.

Pauvre Cendrillon

Il est bien connu que notre système scolaire n'accorde guère d'importance à l'éducation musicale, tout comme aux arts en général. Ainsi, dans les programmes, on ne prévoit qu'un minimum de temps d'enseignement pour ces disciplines. En cela, la Suisse ne se distingue pas de l'ensemble des pays industrialisés, comme le révèle un récent rapport de l'OCDE (1995). Pourtant, l'idée que l'éducation musicale recèle un grand potentiel éducatif se trouve largement répandue tant dans les milieux pédagogiques que dans l'opinion publique. La pratique musicale, qui allie si intimement émotion artistique et rigueur, est en effet considérée comme un moyen privilégié d'éduquer l'enfant dans sa globalité. La place marginale qui lui est communément attribuée par l'école est donc souvent perçue comme une «injustice» regrettable.

Cendrillon est invitée au bal

En 1988 démarre en Suisse une vaste expérience dénommée «Expérience d'enseignement élargi de la musique». Patronnée par la CDIP¹, elle se déroule dans une cinquantaine de classes réparties dans 9 cantons. Le Canton de Vaud y participe massivement, avec un contingent de 12 classes. De quoi s'agit-il? Tout simplement de renforcer la dotation horaire de l'éducation musicale. Au lieu de bénéficier des «misérables» 1 ou 2 périodes de musique hebdomadaires habi-

tuellement au programme, les élèves de ces classes d'expérience vont en recevoir 5, et ce pendant 3 années de suite. Pour les enseignants de musique engagés dans cette aventure, il s'agit là d'une occasion presque inespérée de voir leur branche enfin valorisée. Ils espèrent démontrer, de manière éclatante si possible, que, quand on lui en offre les moyens, l'éducation musicale peut être la source de nombreux bénéfices chez les élèves, des bénéfices d'ordre affectif, mais aussi d'ordre scolaire et cognitif.

Cendrillon séduit

L'expérience d'enseignement élargi de la musique suscite d'emblée un grand intérêt, dans les médias tout d'abord, qui s'en font largement l'écho, mais aussi dans les milieux pédagogiques.

Tableau 1

Comparaison des résultats des élèves des classes d'expérience (avec enseignement élargi de la musique) et des classes témoins (avec enseignement habituel)

- = Les résultats des élèves des classes d'expérience ne se différencient pas significativement de ceux des élèves des classes témoin
- Les résultats des élèves des classes d'expérience sont significativement inférieurs à ceux des élèves des classes témoin
- + Les résultats des élèves des classes d'expérience sont significativement supérieurs à ceux des élèves des classes témoin

On s'interroge : l'éducation musicale saura-t-elle tenir le rang auquel on vient de la promouvoir, celui d'une discipline scolaire importante?

La réponse à cette question est clairement oui. Les observations réalisées par le CVRP² dans le cadre du suivi scientifique de l'expérience³ révèlent en effet que les enseignants des classes d'expérience (toutes des classes de 6e dans le Canton de Vaud) exploitent au maximum le temps supplémentaire d'éducation musicale mis à leur disposition pour offrir un enseignement riche et varié. Celui-ci allie pratique vocale et pratique instrumentale, mais aussi moments d'expression corporelle et d'écoute. Par ailleurs, on fait à la créativité une place plus grande qu'il

n'est possible dans les classes ordinaires.

Quant aux élèves, ils «réagissent de façon positive à ce changement de régime musical : dans leur grande majorité ils s'impliquent de façon active et avec grand plaisir dans l'apprentissage musical.» (Zulauf, 1990, p. 48) Par la suite, on note un certain fléchissement de l'intérêt et de la motivation pour la musique lorsque les élèves sont en fin de 7e année, mais le bilan final, après trois ans d'enseignement élargi de la musique, est positif. Ainsi, tous les élèves d'une classe de division terminale témoignent de la satisfaction qui a été la leur de pouvoir mieux pratiquer et connaître la musique. (Bonnet & Zulauf, 1992, p.123)

Quant aux parents des élèves, interrogés également en fin d'expérience, ils sont 65% à déclarer celle-ci positive. Qui plus est, 81% aimeraient que la possibilité de suivre un enseignement élargi de la musique soit offerte à un autre de leurs enfants. (Bonnet & Zulauf, 1992, p.106) Ce résultat apparaît d'autant plus flatteur que l'expérience a aussi engendré des difficultés et un certain mécontentement en ce qui concerne un de ses aspects particuliers. Afin de ne pas surcharger les élèves, les périodes supplémentaires accordées à la musique n'ont en effet pas été rajoutées au programme, mais «empruntées» à d'autres branches. Concrètement, cela signifie que les élèves des classes d'expérience ont, par exemple, dû faire le même programme de français ou de mathématiques que leurs camarades des autres classes, avec une période d'enseignement en moins. Cela n'a, bien sûr, pas toujours été facile, et n'a pas manqué de susciter tensions et surcroît de travail. Si donc, après trois ans de ce régime, la majorité des enseignants, des parents et des élèves trouvent que la démarche a été positive, c'est certainement que la pratique musicale, en tant que telle, a su les séduire! Ils sont par exemple nombreux à souligner tout ce qu'elle a apporté sur le plan de l'enrichissement culturel et de l'épanouissement personnel.

Cendrillon, hélas, ne peut chausser la pantoufle de vair

Les initiateurs de l'expérience avaient cependant caressé un espoir plus ambitieux encore : ils avaient fait l'hypothèse que cette éducation musicale approfondie allait avoir des répercussions positives sur le plan des compétences scolaires et cognitives des élèves. Autrement dit, on espérait que, après 3 ans d'enseignement élargi de la musique, les élèves des classes d'expérience auraient des résultats meilleurs que ceux des élèves suivant des classes ordinaires, même si leur temps d'enseignement était diminué dans des branches comme le français ou les mathématiques.

La vaste étude quantitative réalisée dans cette optique n'est malheureusement pas venue concrétiser cet espoir (Bonnet & Zulauf, 1992). En

Madeleine Zulauf est chef de projets de recherche au Centre vaudois de recherches pédagogiques

fin d'expérience, les élèves des classes d'enseignement élargi de la musique ne se montrent pas supérieurs à leurs camarades de classes ordinaires. A l'exception d'un test mettant en jeu les capacités d'organisation visuelle, leurs résultats sont en effet équivalents ou inférieurs à ceux de leurs camarades (voir tableau 1).

Cendrillon reçoit une nouvelle invitation

Ce résultat décevant n'est pourtant pas venu ternir l'enthousiasme suscité par l'enseignement élargi de la musique. Petit à petit, les enseignants de musique se sont en effet rendu compte qu'ils avaient peut-être fait fausse route en voulant «prouver» l'efficacité de l'éducation musicale par ce qu'elle pouvait apporter... aux autres branches scolaires, et que la position qu'ils avaient adoptée était plutôt une position de faiblesse, que l'on pourrait décrire ainsi :

«Une très forte tentation pousse le professeur de musique à vouloir se légitimer, prouver sa «non-inutilité» en plaçant un profit direct de l'éducation musicale par rapport aux objectifs scolaires déjà valorisés [...]» (Snyders, 1989, p. 99)

L'on a alors réalisé qu'il fallait moins se préoccuper d'éventuels bénéfices extra-musicaux et se recentrer sur des bénéfices plus directement liés à la musique, tels que le vécu artistique et culturel, l'acquisition de capacités et de connaissances musicales, l'épanouissement personnel. Et c'est plutôt dans cette optique nouvelle que les autorités scolaires vaudoises ont décidé, en 1991, puis en 1992, d'autoriser l'ouverture de nouvelles classes d'enseignement élargi de la musique. Il ne s'agissait plus de procéder à une expérience mais de continuer le «rodage» d'une démarche pédagogique jugée intéressante.

On entrait alors dans la Phase 2 (voir tableau 2), durant laquelle le CVRP a poursuivi son évaluation. Oubliées les comparaisons quantitatives de notes scolaires et de résultats aux tests : l'accent se porte maintenant sur des aspects résolument qualitatifs, organisation de l'enseignement

musical, vécu des enseignants, des parents et des élèves eux-mêmes. Les résultats ne se déclinent donc plus en termes de validation ou non de la

Tableau 2

L'enseignement élargi de la musique dans le Canton de Vaud

Phases	Début	Nombre de classes
1988 - 1991 Phase I: Expérimentation	Août 1988	12
1991 - 1993 Phase II: Transition	Août 1991	7
	Août 1992	6
Dès 1993 Phase III: Institutionnalisation	Août 1993	7
	Août 1994	8
	Août 1995	11
	Août 1996	6
	Août 1997	7

Les classes offrent un enseignement élargi de la musique de la 6e à la 8e années (parfois seulement jusqu'en 7e)

démarche, mais en une collection d'informations et d'observations visant à décrire au mieux les différentes facettes de l'enseignement élargi de la musique. (Zulauf, 1997)

Ainsi, d'année en année, Cendrillon se rend au bal

L'année 1993 marque une nouvelle étape, décisive : l'enseignement élargi de la musique est institutionnalisé dans le Pays de Vaud. Dès cette date en effet, il entre véritablement dans les mœurs pédagogiques du canton. De provisoire, la possibilité d'ouvrir une classe de ce type de

vient permanente. Tout directeur d'établissement secondaire qui le souhaite peut instaurer une telle classe pour peu que son établissement réponde à un certain nombre de critères. Il s'agit notamment de pouvoir compter sur un ou des maîtres de musique expérimentés et prêts à s'engager dans un enseignement exigeant. Il s'agit aussi de disposer d'une équipe enseignante qui accepte de jouer le jeu, puisqu'il faut trouver d'autres branches que l'on va amputer d'une période au profit de la musique. Une autre condition, facile à remplir celle-là, réside dans la nécessité d'avoir l'accord d'un nombre suffisant de parents d'élèves pour former une classe complète.

Souvent une expérience pédagogique ne dure que... le temps d'une expérience. Dans le cas de l'enseignement élargi de la musique, l'expérience originale qui avait débuté en 1988 a eu des prolongements.

Chaque année, de nouvelles classes se sont ouvertes. Au total 64 classes ont offert ce type d'enseignement (voir tableau 2). Ce qui veut dire qu'environ 1500 enfants ont pu bénéficier, à l'école, d'une «réelle» éducation musicale. Et le mouvement ne semble pas devoir s'arrêter, puisque les autorités scolaires vaudoises envisagent, à terme, une extension de l'offre aux classes des cycles primaires (1e - 4e) et du cycle de transition (5e - 6e).

Ce beau succès ne doit toutefois pas faire oublier une réalité. Dans la majorité des classes, l'éducation musicale en est encore réduite au strict minimum. Malgré la valeur qu'on lui reconnaît, elle n'est malheureusement toujours pas considérée comme l'égale de ses «sœurs», les branches dites «principales»...

Bibliographie

Bonnet, C. & Zulauf, M. (1992). *Entre Notes*. Lausanne : CVRP.

Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement. (1995). *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE.

Patry, J. L., Weber, E. & Spychiger, M. (1993). *Musik macht Schule*. (Bericht an den schweizerischen Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung über den Schulversuch «Bessere Bildung mit mehr Musik»). Freiburg : Pädagogisches Institut der Universität Freiburg.

Snyders, G. (1989). *L'école peut-elle enseigner les joies de la musique?* Issy-les-Moulineaux : EAP.

Zulauf, M. (1990). *Cinq périodes à la clé*. Lausanne : CVRP.

Zulauf, M. (1997). *Vivre l'école en musique*. Lausanne : CVRP.

Notes

¹ Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

² Centre vaudois de recherches pédagogiques

³ Nous nous centrons sur les résultats de l'évaluation des 12 classes vaudoises ayant participé à l'expérience. Il est toutefois à noter que l'évaluation réalisée pour les classes alémaniques recoupe en grande partie ces résultats.

Zur erweiterten Musikausbildung (Zusammenfassung)

Es ist zur Genüge bekannt, dass unser Schulsystem der Musikerziehung wie überhaupt der Kunsterziehung im Allgemeinen kaum Bedeutung zumisst. 1988 begann jedoch in der Schweiz ein grosses Experiment («Erweiterte Musikausbildung»), welches in etwa fünfzig Klassen in 9 Kantonen durchgeführt wird. Dabei bekommen die Schüler während drei aufeinander folgenden Jahren wöchentlich fünf Musiklektionen.

Die Beobachtungen des Centre vaudois de recherche pédagogique, welches das Experiment verfolgt hat, zeigen, dass die Lehrer dieser Pilotklassen die zusätzlich für die Musikerziehung zur Verfügung gestellte Zeit maximal ausnützen und einen reichen und abwechslungsreichen Unterricht erteilen. Die Initianten des Projekts hatten eigentlich noch ehrgeizigere Ziele. Sie gingen von der Hypothese aus, dass die erweiterte Musikerziehung positive Auswirkungen auf die schulischen und kognitiven Leistungen der Schüler haben würde. Die zu diesem Zweck ausgeführte Studie

zeigt aber, dass sich diese Hoffnung leider nicht erfüllt hat: Die Schüler mit der erweiterten Musikerziehung sind ihren Kameraden in den andern Klassen nicht überlegen.

Dieses enttäuschende Resultat konnte jedoch den Enthusiasmus für die erweiterte Musikausbildung nicht dämpfen. Die Musiklehrer stellten mit der Zeit nämlich fest, dass sie auf dem Holzweg waren, wenn sie die Wirksamkeit der Musikerziehung für die andern Schulfächer «beweisen» wollten. Man sah also ein, dass man sich auf die Auswirkungen im Zusammenhang mit der Musik konzentrieren sollte, wie zum Beispiel die künstlerische und kulturelle Erlebnisfähigkeit, den Erwerb von musikalischen Fähigkeiten und Kenntnissen und die persönliche Entfaltung.

Die erweiterte Musikausbildung geht weiter: Jedes Jahr kommen neue Klassen dazu. Bis heute sind es bereits 64. Das heisst, dass etwa 1500 Kinder in der Schule eine «richtige» Musikerziehung geniessen.